

REUNION DU 16 JANVIER 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT le 16 janvier à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 8 janvier 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 14 suffrages exprimés : 15

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Milles, Ms FRADIN, DARAN, LAURENT, BARDET, BOULMIER, TERRIGEOL, WANNER, FAVROUL, ALCALA, JACQUART, BERTRAND, THIBEAU, BLOCK, GRENIER DE CARDENAL

POUVOIRS DONNES : MARZIAC à Mme FRADIN

Le Conseil a élu Mr BLOCK en qualité de secrétaire de séance

Délibération 01-2007-01

BUDGET CENTRE DE LOISIRS 2006-DECISION MODIFICATIVE

Mr Favroul, Maire, ayant donné la parole à Mme Daran, conseillère municipale déléguée au centre de loisirs et aux loisirs, cette dernière propose pour l'exercice 2006 de transférer des crédits du chapitre 12 (frais de personnel) au compte 11 (charges à caractère général).

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le transfert de crédits suivant :

Compte 60632	petit équipement	+ 2 400 €
Compte 6135	locations mobilières	+ 4 000 €
Compte 6450	cotisations	- 6 400 €

Résultat du vote : unanimité

Délibération 01-2007-2

BUDGET CENTRE DE LOISIRS-TARIFS CAMPS DE SKI 2007

Mr Favroul Maire rappelle que le Centre de Loisirs organise chaque année un séjour de ski pour les enfants pendant les vacances scolaires de février. Il précise qu'il convient de fixer le montant de la participation payée par les familles et donne la parole à Mme Daran, conseillère municipale déléguée en charge du centre de loisirs et des loisirs. Mme Daran détaille alors le budget prévisionnel du séjour à Luz Saint Sauveur au chalet Pascau et propose les tarifs correspondants. Oui ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) vote le budget du séjour ski 2007 d'un montant total de 13 912.76 €
- 2) fixe les tarifs payés par les familles comme suit et autorise le règlement en plusieurs fois (4 fois maximum)

	ski	surf
plein tarif Bouliacais	320 €	345 €
allocataire Caf bouliacais	300 €	325 €
hors commune	380 €	400 €

Résultat du vote : unanimité

Délibération 01-2007-3

JUMELAGE BOULIAC-SAXON-TARIF SEJOUR SCOLAIRE 2007

Mr Favroul Maire, ayant rappelé le jumelage de la commune avec celle de Saxon, en suisse il donne ensuite la parole à Mme Laurent conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et membre de la commission jumelage, plus spécifiquement en charge des échanges scolaires. Elle explique qu'un séjour à saxon est organisé en période scolaire (du 9 au 16 février 2007) avec la classe de cm2. La présence dans l'équipe d'encadrement d'un moniteur de ski agréé étant indispensable elle précise que la commission de jumelage a décidé de demander une participation à ces frais aux familles des enfants, d'un montant de 60 €

Où ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation au séjour d'échange scolaire 2007 dans le cadre du jumelage avec saxon, à 60 € par enfant.

Résultat du vote : unanimité

Délibération 01-2007-4

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Mr Favroul Maire rappelle qu'il convient d'autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2007. Il explique que la mise à niveau du système informatique en réseau pour l'adapter aux nouvelles technologies (internet, intranet cub, photos numériques, pao...) a été programmée sur trois exercices budgétaires (2005 : réseau ; 2006 serveur logiciels+ordinateurs et 2007 : logiciels+ordinateurs pour un coût total de 27 800 €). Dans ce cadre, il convient d'autoriser l'achat de nouveaux ordinateurs et d'imprimantes pour un montant de 5 900 € Puis il explique que les travaux de la crèche ont nécessité des travaux complémentaires pour un montant de 1 100 €. Il propose enfin de budgétiser dès à présent des meubles de rangement pour les services administratifs pour un montant de 1 000 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les dépenses ci-dessus et vote les crédits correspondants comme suit :

Compte	programme	crédits
2183	904	5 800 €
2184	904	1 000 €
2313	912	1 100 €

Résultat du vote : unanimité

**TARIF TRANSPORTS SCOLAIRES
COLLEGE GEORGES RAYET ET YVES DU MANOIR
TARIF ANNEE SCOLAIRE 2006-2007**

Mr Favroul, Maire rappelle que la commune est organisatrice secondaire du service de transports scolaires, la Communauté Urbaine de Bordeaux en étant l'organisateur principal. Il explique ensuite qu'il convient de fixer le tarif applicable à l'utilisateur (sachant que ce tarif ne peut pas dépasser 10% du coût du dit service) pour l'année scolaire 2006/2007

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tarif du transport scolaire (collège) pour l'année scolaire 2006/2007 à 80 € par enfant et autorise la facturation du service en 2 fois (50% en février et 50% en mai).

Résultat du vote : unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR-BUDGET GENERAL

Mr Favroul Maire donne connaissance des sommes que le receveur municipal n'a pas pu recouvrer (facturation de frais de 76.64 €) et pour lesquelles il nous demande de prévoir les crédits correspondants.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'admission en non valeur des sommes ci-dessus et vote les crédits correspondants comme suit :

<i>Budget général</i>	Compte 654	76.64 €
-----------------------	------------	---------

Résultat du vote : unanimité

**SITE INTERNET VILLE DE BOULIAC
CONTRAT DE PRESTATION DE MIS E A JOUR 2007-2009
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mr Favroul, Maire, ayant donné la parole à Christian Block, conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies (internet), ce dernier rappelle que le site internet a été refondu en 2006 par le prestataire Tarastudio. Il présente ensuite un projet de contrat relatif à la mise à jour du site pour un montant annuel de 1916 €

Ouï ces explications le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) retient l'offre de prestation de TARA STUDIO pour la mise à jour du site internet pour un montant par an de 1 916 € TTC
- 2) donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention correspondante couvrant la période 2007-2009.

Résultat du vote : unanimité

**PROGRAMMATION CULTURELLE 2007
PRESENTATION DU PROGRAMME ET
AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

Mr Favroul, Maire, ayant donné la parole à Mme Fradin, Adjointe en charge de la Culture, celle-ci présente la programmation culturelle 2007 et demande au conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à signer les conventions correspondantes avec les artistes et prestataires correspondants.

Oùï ces explications le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des conventions correspondantes à la programmation culturelle 2007.

Résultat du vote : unanimité

*L'ordre du jour étant clos, La séance est levée.
Ont signé les membres présents*